

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, MARDI 7 MAI 1850.

No. 67.

Mandement d'Institution de l'Hospice du Saint-Enfant Jesus pour les Sourds et Muets.

IGNACE BOURGET, par la miséricorde de Dieu et la grâce du St. Siège Apostolique, Evêque de Montréal, etc., etc., etc.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et aux Fidèles, qui ont la charité de s'intéresser à l'Education des Sourds et Muets, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Vous connaissez tous, N. T. C. F., combien était bon et compatissant Notre Seigneur, à la vue de tant d'infirmités qui affligent la pauvre nature humaine. Pendant qu'il était avec nous sur cette terre, hélas de maux, il suffisait de faire entendre un cri de douleur à l'oreille de sa tendre charité, ou de présenter le spectacle de quelque misère à l'œil de son ineffable miséricorde, pour être soulagé et guéri.

Les Sourds et Muets, comme tous les autres malheureux, se sont ressentis des bienfaits sans nombre qui découlaient de son adorable cœur toujours si aimant et toujours si aimable, et dont le penchant irrésistible était de faire du bien à tous. Il déliait leurs langues et ouvrait leurs oreilles; et tout le peuple rendait gloire à ce Dieu qui faisait entendre les sourds et parler les muets.

Les Sourds et Muets ayant été le tendre objet de la divine sollicitude de Jésus, vous comprenez N. T. C. F., que la Religion ne peut les oublier, elle qui est descendue du Ciel avec lui, pour apporter le feu; et qui, depuis qu'il est retourné à son Père, continue à travailler à le répandre sur la terre en la couvrant de monuments, qui soulagent toutes les misères et éternisent sa charité. Aussi est-ce elle qui a frayé la route, et qui préside à l'enseignement de ces êtres infortunés, privés avant cela de tous rapports intellectuels avec la société.

Car le son de la voix humaine, ne pouvant être pour eux le véhicule des idées et des connaissances confiées en dépôt à la société, elle ne peut faire usage de ce don admirable, pour leur transmettre ce riche héritage, comme à ses autres enfants doués de l'oïe et de la parole. Il s'en suit qu'ils ne peuvent, par les traditions orales, s'élever à la connaissance d'un seul Dieu créateur et des devoirs qu'ils ont à remplir pour l'honneur. Des faits frappants et connus de tous rendent cette vérité sensible. Un célèbre élève de l'école de Paris, parvenu à l'idée de Dieu par le bienfait de l'éducation donnée à son maître la permission d'aller dire à ses parents qu'il y avait un Dieu; et qu'il fallait l'adorer. Un autre, qui appartenait à celle de Québec, fondée et soutenue quelque temps par notre gouvernement regardait avant son éducation, J. C. mort en croix comme un grand scélérat; et s'il se mettait à genoux comme les autres devant ce Dieu crucifié, ce n'était que par crainte, et pour l'empêcher de lui faire du mal. Il est aujourd'hui dans les prisons de cette ville un de ces êtres disgraciés de la nature, que la police tient sous les verroux, parcequ'il com-

me les actions les plus brutales sans frein et sans pudeur.

Ces faits entre beaucoup d'autres prouvent la nécessité d'une bonne éducation pour les Sourds et Muets. C'est ce qu'a vivement senti un vertueux Prêtre de ce Diocèse. Touché de l'abandon où se trouvent environ sept cents de ces êtres infortunés, depuis que le gouvernement s'est vu dans la nécessité de laisser tomber l'école qu'il avait établie pour toute la Province, il n'a cessé de leur porter tout l'intérêt qu'ils méritent. Enfin, après divers essais préparatoires à cette grande entreprise, il a quitté une des belles paroisses de ce diocèse, qu'il gouvernait avec édification, pour se livrer exclusivement à l'enseignement de ces pauvres enfants qui excitent toute la sympathie de son âme. Il vous dira mieux que Nous combien il est intéressant le petit troupeau qui aujourd'hui le suit comme son Pasteur. Il vous racontera ses douces et vives émotions à la vue de leur angélique ferveur durant la prière, depuis qu'ils connaissent le Dieu tout bon et miséricordieux, qui les a créés; depuis surtout qu'ils le reçoivent avec foi et amour dans la sainte communion. Vous pourrez partager vous même ses ravissantes consolations, si vous jouissez jamais du spectacle attendrissant de ces jeunes gens remplissant leur devoir religieux. La joie toute céleste qui brille sur leur visage indique assez ce qui se passe dans leur âme.

Telle est N. T. C. F., l'œuvre qui intéresse vivement la Religion et la Patrie; et qui déjà a coûté d'immenses sacrifices à des âmes généreuses et dévouées. Vous saurez apprécier les motifs qui nous empêchent d'entrer ici dans de plus longs détails. Nous blesserions la modestie de beaucoup; et Nous serions fâché de contrister dans un si beau jour des amis si sincères de la Belle œuvre qui apparaît à notre pays comme une brillante aurore. Puisse-t-elle lui annoncer de longs jours de bonheur et de prospérité! Cette œuvre, Nous l'embrassons de tout notre cœur, et Nous sommes heureux de la voir éclore sous notre administration. Quoique Nous ayons fait bien peu pour elle, elle a pourtant toute l'affection de notre cœur. De pauvres Muets vont raconter les merveilles de notre Dieu, des sourds vont entendre sa voix, et remplir ses commandements; voilà ce qui fait vibrer dans notre âme le sentiment de la plus douce émotion qu'elle ait jamais goûtée. Nous la bénissons avec toute l'effusion de notre cœur; et Nous conjurons le Père des lumières de qui vient tout don parfait de la combler de ses plus abondantes bénédictions.

Quant à vous N. T. C. F., vous ferez. Nous n'en doutons pas, à cette nouvelle institution tout l'accueil qu'elle mérite. Tout vous en fait un devoir aussi légitime que consolant. La gloire de votre Dieu: il est question de la faire louer, honorer et servir par des créatures qui vivant au sein des lumières de la foi, ne le connaissent pas, ne l'adorent pas, ne le servent pas, non plus que s'ils étaient relégués bien loin sur une terre infidèle. L'honneur de votre religion: il s'agit de prouver que comme son divin fondateur elle est puissante et bonne pour faire du bien à tous; et que l'on doit dire à sa gloire, comme à celle de son Chef. Elle fait bien toutes choses; puisqu'elle fait entendre les sourds et parler les muets. L'amour de votre Patrie: il faut porter secours

à 700 de nos infortunés et chers compatriotes, qui vous tendent des mains suppliées pour vous demander le pain de l'instruction qui doit les nourrir et les rendre capables de faire de bons chrétiens et de bons citoyens. L'attachement à votre clergé: Il se met à la tête de cette œuvre nouvelle, qui ne manquera pas de lui susciter mille embarras. Il s'y soumet de bon cœur pour l'amour qu'il porte à un si grand nombre de familles alligées du mutisme. Mais il a besoin de vos généreuses sympathies et de votre cordiale coopération. Car cette Institution, pour être mise sur le pied respectable où elle doit être, va entraîner de grandes dépenses. Il faut appeler à son secours des instituteurs bien formés. Il est nécessaire de monter des ateliers pour y enseigner les arts et métiers. Il est important d'y donner des leçons d'agriculture et d'horticulture. L'on suit ce que vont coûter tous ces préparatifs. A la vérité, nous comptons sur une large allocation de notre gouvernement qui ne manquera pas d'encourager la seule institution de ce genre qui soit dans ce pays. Mais elle ne suffira point aux énormes dépenses qu'elle doit nécessairement occasionner. Nous vous l'avons ici ingénument. N. T. C. F., il faut être bien plein de confiance en la Providence, pour entreprendre une œuvre si dépendante que le gouvernement lui-même, malgré son zèle et ses moyens, fut obligé, il y a quelques années, d'y renoncer.

Quant à Nous, nous aurons avec le secours d'en haut, votre généreux concours. Dans l'exercice de cette inépuisable charité qui vous fait voler partout où il y a des larmes à essuyer, des douleurs à calmer, des misères à soulager, vous penserez aux sourds et muets; et vos cœurs seront attendris. Ils le furent bien vivement, lorsqu'un fléau dévastateur laissa sur son rivage des centaines d'enfants infortunés qui n'avaient plus ni père pour les nourrir, ni mère pour les réchauffer et les aimer. Ils le seront bien plus à la vue de sept cents sourds et muets que la nature a jeté sur le rivage de cette vie sans parole pour demander les besoins de leurs amis, et sans oreilles pour entendre les paroles qui mènent à la vie éternelle. Nous croyons que chaque localité où il y a des sourds et muets, trop pauvres pour faire les frais de leur éducation, se fera un devoir de s'imposer quelque sacrifice, par des contributions volontaires, pour leur procurer les moyens de servir Dieu et de gagner leur vie honorablement. Pensez-y bien, N. T. C. F. il y a de la gloire et de bonheur de chaque paroisse que toute oreille entende la loi de Dieu et que toute langue publie ses louanges.

A ces causes, le St. Nom de Dieu invoqué, et de l'avis de NN. VV. FF. les Chanoines de notre Cathédrale, Nous a vous réglé, statué, et ordonné; réglons, statuons et ordonnons ce qui suit:

1° Nous établissons au coteau St. Louis près Montréal, un hospice qui sera destiné à l'enseignement religieux et civil des sourds et muets, sous notre entière dépendance et celle de nos successeurs Evêques.

2° Nous dédions, dans le dit établissement un oratoire pour le service religieux des Elèves, et la desserte spirituelle des fidèles du voisinage, tant qu'ils n'auront point sur les lieux une Eglise qui leur soit affectée pour y remplir leur devoir de chrétien. A cette fin, Nous permettons qu'il y ait les dimanches

et fêtes grande Messe et Vêpres solennelles et autres offices, suivant l'usage de notre Cathédrale.

3° Nous consacrons le dit Etablissement au St. Enfant Jésus, parce que la crèche de Bethléem où il a pris naissance est la chaire sacrée du haut de laquelle sans parler et par les seuls signes de ses adorables exemples il enseigne toutes les nations. Nous conjurons ce Divin Maître de toutes les sciences de faire entendre ceux à qui il a refusé l'usage de l'oïe et de la parole, son langage muet plus pénétrant que toutes les paroles des Docteurs de la terre. La fête de Noël sera en conséquence la fête patronale de cet Etablissement. En outre le 25 de chaque mois sera pour tous les Communaux un jour spécialement consacré à la dévotion du divin Enfant. A cette fin, Nous permettons à perpétuité qu'il y soit chanté un salut solennel, avec les pieux exercices qui seront jugés devoir entretenir la dévotion envers l'ineffable mystère d'un Dieu qui s'est montré visible sur la terre pour converser avec les hommes.

4° Nous dédions la Chapelle à la glorieuse V. Marie; et Nous lui donnons pour Fête Titulaire celle de la Visitation qui pour cette raison sera de 1ère Classe avec Octave. Marie sans parler fait connaître son divin fils à l'heureuse famille qu'elle honore de sa présence. Jésus dans le sein de son Auguste Mère fait entendre sa voix muette, mais éloquente à ce saint Précurseur qui bondit de joie dans le sein d'Elizabeth. Zacharie devenu muet en punition de son incrédulité à la parole de l'Ange, écrit sur ses tablettes le nom de J. B. que le ciel lui a révélé et que doit porter son fils le plus grand des enfants des hommes. Puis sa langue est déliée et il bénit le Seigneur par un touchant Cantique: *Béni soit le Dieu d'Israël, qui visite et sauve son peuple.* Tant de circonstances frappantes et si bien adaptées à la Nature du nouvel Hospice rendent raison du choix que Nous faisons du mystère de la Visitation. St. Joachim et St. Anne, père et mère de cette Auguste Vierge seront honorés dans cet établissement avec une dévotion spéciale; et le jour de leur Fête il y aura au moins le salut et la bénédiction du St. Sacrement, pour honorer le soin religieux qu'ils prient de donner à leur fille bénie du ciel une éducation digne d'elle.

5° Le second Patron sera St. Jean Baptiste qui ayant appris à connaître et à aimer son Dieu, avant de pouvoir décliner son adorable Nom, semble devoir suppléer par sa voix puissante qui a tant crié dans le désert l'obligation de préparer les sentiers du Seigneur au défaut de langue de ses nouveaux protégés. Il parlera pour eux à celui qui se tient plus honoré des cantiques du cœur que de ceux de la bouche. D'abord ce grand saint mérite qu'une œuvre qui va faire la gloire dans tout le pays qui lui est consacré, soit sous sa protection, soit son œuvre. Sa Fête se célébrera sous son rite de 1ère Classe avec son Octave. L'Etablissement aura une dévotion particulière pour St. Zacharie et Ste. Elizabeth, père et mère de ce Saint Précurseur; et Nous permettons qu'il y ait ce jour-là Salut avec bénédiction du St. Sacrement.

6° Le second Titulaire de la chapelle sera St. Joseph, époux de la B. V. Marie dépositaire des secrets de Dieu. Nous le voyons dans l'Evangile faire toutes les œuvres du Jus-

te; et chose admirable, l'Ecriture qui nous a rapporté tant de discours des saints personnages dont elle raconte la vie, ne nous a transmis aucune parole de ce grand Saint. C'est la preuve qu'il s'est rendu muet par amour du silence et de la vie intérieure qu'il a menée avec Jésus et Marie.

7° Nous mettons tous les Elèves sous la spéciale protection des Saints Anges, pour qu'ils apprennent de ces célestes Intelligences à connaître, à louer et aimer le Dieu qui rend éloquentes les langues mêmes des enfants; et qui entend tous les soupirs des cœurs embrasés de charité.

O aimable Jésus, permettez-nous de nous approcher de vos pieds sacrés et vous présenter cette petite famille de sourds et muets. Levez, nous vous en supplions humblement, levez et imposez sur elle cette divine main qui autrefois guérit un sourd et muet. Tirez-la à l'écart en l'introduisant dans l'intérieur du modeste hospice que votre divine Providence leur a préparé. Mettez vos doigts dans les oreilles de chacun de ces chers enfants pour les ouvrir non au vain son des articulations de la bouche humaine, mais aux inspirations de votre divine Sagesse, qui s'est fait connaître à la terre sous le symbole de langues de feu. Touchez avec votre onctueuse et divine salive non leurs langues muettes pour les délier, mais leurs cœurs qui étant remplis des trésors de la science sacrée, que vous seul pouvez enseigner, se changeront en langues éloquentes pour raconter à leur manière les œuvres de votre infinie bonté. Levez pour eux, comme pour le Sourd et Muét de l'Evangile, vos yeux pleins de miséricorde vers le Ciel où règne votre divin Père, l'auteur de tous dons parfaits. Faites entendre ces gémissements ineffables de votre sacré cœur qui sont toujours entendus de cet aimable Père qui met en vous toutes ses complaisances. Dites aujourd'hui, comme au temps de notre vie mortelle: *Epheta*, ouvrez-vous, oreilles de l'intelligence, et langues du cœur. Qu'à cette voix puissante, ces intéressants rejetons du Sourd et Muét de l'Evangile entendent et parlent bien le langage de la sagesse d'en haut. N'allez pas, Seigneur, nous défendre de raconter les bienfaits de votre charité pour ces enfants, car, Nous vous l'avons avec simplicité, plus vous nous ordonnerez de nous taire, plus nous publierons hautement vos ineffables bontés. Nous ne cesserons de répéter: *Vous avez bien fait toutes choses, car vous avez fait entendre les Sourds et parler les Muets.*

Donné à Montréal, en notre Palais Episcopal, sous notre sceau et sceau et le contresigne de notre Secrétaire, le trente Août mil huit cent cinquante.

† IG. EV. DE MONTREAL.

Par Monseigneur,

Jos. OCT. PARÉ, Chanoine, Secrétaire.

Protestation de N. S. Père le Pape

CONTRE LES PROJETS DE LOI DU GOUVERNEMENT PIÉMONTAIS.

S. E. le Cardinal Antonelli a dressé la protestation suivante au marquis Spinola, chargé d'affaires de Sardaigne près le Saint-Siège:

Naples, Portici, le 9 mars 1850.

Une des plus grandes douleurs qui remplissent d'amertume l'âme de Sa Sainteté était

FEUILLETON.

Le Louveter de Wesp.

(ÉPIQUE HOLLANDAISE.)

I.

LES CLAVICULES DE SALOMON.

Suite.

Cela dit avec un certain ton d'autorité qui ne comportait aucune réplique, cet homme bizarre s'étendit sans plus de façon, sur la natte qui servait de lit à Ludolphe; et il plaça son vieux livre sous sa tête, en guise de traversin, et montrant au jeune artiste une place à son côté:—Faites-en autant, commanda-t-il, et exercez-moi surtout d'agir aussi librement avec vous, mais je suis harassé, je tombe de sommeil, et puis il me semble qu'il existe depuis longtemps entre nous un lien de sympathie qui m'engage à vous traiter comme un frère. Venez, nous partagerons le même lit, nous n'en aurons que plus chaud. D'ailleurs, qui sait? cela nous portera peut-être bonheur à tous deux?... Vous avez sans doute de bien belles espérances dans le cœur, pour tenir ce langage; mais moi qui n'en ai plus...—Allons donc! si jeune!—Vous pourrez juger, d'après ce que je vous vous raconter, si j'ai tort ou raison.—Voyons.

Ludolphe quitta lentement son siège, alla

vers la porte dont il mura les verrous, revint à la cheminée qu'il gorgea d'une nouvelle bordée de sarments; puis, se couchant sur la natte, il commença en ces termes: Oui, je suis peintre! Le feu de l'art m'embrase et me dévore. Il y a au fond de moi-même un instinct irrésistible, un amour toujours ardent pour tous les beaux spectacles de la création, qui me soutient dans la voie que j'ai choisie et qui dirige tous mes efforts. En me vouant à la peinture, je n'ai fait que céder à une vocation décidée, à une admiration constante pour ce sublime talent de reproduction, par lequel Rembrandt, Van Dyck et tant d'autres de nos compatriotes se sont illustrés. Dès l'âge le plus tendre, alors que, suivant mon père dans ses chasses ou lui portant, au milieu des bois, sa part d'un repas frugal, je m'arrêtais souvent, comme extasié par tels ou tels points de vue, et je m'essuyais aussitôt de les fixer sur le sable; d'un doigt bien débile, et d'une manière bien informe, sans doute. Cependant ces ébauches grossières se perfectionnaient peu à peu; par une persévérance inouïe d'études, d'observations et de travail, je parvenais progressivement à reproduire avec assez de vérité quelque coin du paysage, quelque coin de la mer.—C'est ainsi que j'appris moi-même, au port de Zaardam, à équarrir des pontons pour la construction des navires, interrompit l'inconnu.—Vous êtes charpentier? demanda Ludolphe.—Oui, un peu, répondit l'autre négligemment; mais continuez donc, je vous prie.—Ces grandes pages de la nature si variées, si brillantes, si

riches, avaient toujours frappé mon imagination. Tout devenait pour moi une matière à analyse, sujet de curiosité. Voir miroiter le soleil dans les eaux vertes du lac, se balancer les fleurs et les arbres, s'agiter l'horbe humide sous le vol des abeilles; entendre chanter les bouvreuils sous leurs bosquets d'azeroles; suivre dans leurs révolutions aériennes et terrestres tantôt ces minceux pillards qui rapportent au nid les grains volés dans les champs, tantôt ce lézard échappé de son trou, cette grenouille baillant sur la margelle d'un étang ou cette demoiselle aux ailes de crêpe dorées qui voltige de buisson en buisson, tels étaient mes délassements préférés. Sous le poids des émotions dont ces heures de rêverie délicieuse remplissaient mon âme, j'abordais alors avec une ardeur fongueuse la copie de ces diverses scènes. Je traçais en tremblant sur le sable de nos montagnes des esquisses incorrectes que la brise capricieuse effaçait d'un souffle, comme pour se moquer de mes tentatives prétentieuses. Éclairé par de laborieuses expériences, je renonçai bientôt à ces compositions suivantes: muni de craie ou de charbon, je me cherchai des toiles sur toutes les murailles, et les maisons du voisinage ne tardèrent pas à garder la trace indiscrète de mes ébauches. Quelle joie ce fut pour moi de posséder un jour des crayons et du papier, que le fils du bourgeois d'Amsterdam m'avait donnés! Je travaillais de plus en plus, lorsqu'un peintre italien qui voyageait dans nos contrées me surprit un beau matin dans tout le feu de mes compositions linéaires.

Il daigna m'accorder quelques encouragements qui flatterent mon jeune amour-propre. Fort de ses conseils, je parvins à dessiner assez correctement pour rendre ma pensée, mais il me manquait un maître pour surveiller mes bonnes dispositions et pour diriger mes doigts timides.—L'an passé, dit encore l'étranger, je me faisais absolument les mêmes réflexions devant la forge de maître Spachmann, à Berne. Je me décidai à entrer pour lui demander de l'aider, et un mois après, j'étais un serrurier presque aussi habile que lui.—Je croyais, remarqua Ludolphe, que vous étiez charpentier?—L'autant l'un, tantôt l'autre...—Un père, témoin de mes essais et convaincu que j'obéissais aux lois secrètes de la vocation, ne s'opposa nullement à mes desirs, lorsque je lui confiai ma résolution de partir pour Amsterdam, afin d'y chercher un maître. J'en trouvais comme... domestique chez maître Van Keht, le peintre de la ville le plus en vogue alors, et, le soir, quand ma tâche terminée me laissait toute liberté de gagner mon lit, je me glissais inaperçu dans mon atelier pour y copier ses tableaux. Mais le secret de mes veilles ne put rester longtemps caché. Une nuit, qu'acablé de fatigue, je m'étais laissé gagner par le sommeil en persistant à achever une ébauche de marine, mon patron entra à l'improviste dans son atelier et me surprit, la palette à la main, devant son propre chevalet. Réveillé de la surprise que je lui causai de prime-abord, il voulut bien accorder ces éloges à mon œuvre, et, pour m'encourager à continuer

ainsi, il m'admit aussitôt au nombre de ses élèves. Par une mère expérience et la plus bienveillant intérêt, je repris cœur à l'ouvrage. Malheureusement, mon protecteur, appelé à la cour de France pour les peintures du Louvre, que dirigeait M. Lebrun, quitta Amsterdam pour n'y plus revenir. Je me vis de nouveau sans guide et sans ressources. Pour gagner mon pain, je faisais des marines ou les paysages sur des petites toiles que j'allais offrir aux marchands de la cité: partant on me prodiguait de stériles louanges, et bien peu songeait que d'une heure à l'autre je pourrais succomber d'inanition ou de désespoir.—Pauvre enfant, dit l'étranger, profondément captivé par ce récit.—Je rentrais donc chaque soir chez moi, dans mon taudis délabré, toujours plus morne, plus accablé, la tête en feu, le front bas, l'œil éteint, la bourse aussi vide que mon estomac. Telle était ma vie. Voilà de bien tristes débuts, n'est-ce pas? Eh bien! reprit l'artiste dont un sourire plein d'orgueil dépassait le lèvres douloureusement contractées, eh bien! réduit à cette alternative de misère et d'obscurité mortelles, l'espérance, cette illusion du pauvre, ce dernier soutien du condamné qu'on traîne au supplice, l'espérance venait encore doré de ses gris rayons la vie toute de souffrances et d'amertume que je menais! Le but de cette carrière aride, où m'entraînait irrésistiblement tous mes goûts, tous mes penchants, m'apparaissait souvent si beau, si magnifique, si glorieux, dans les bas-fonds nuageux de l'avenir, que je prenais ma sensibilité en mé-

MELANGES RELIGIEUX

de par la considération de l'état de choses... quel paraissent tendre en Piémont... à la tribune par M. le ministre de la justice...

prendre comme on peut en même temps... le Saint-Siège à traiter pour un accommodement... A l'aspect de la triste et lamentable situation...

être autrement, lorsque, pour remplacer des institutions... le parti de l'Indépendance au moyen d'une confédération...

le peuple des liens d'une impénétrable ignorance... qui travaillerait à donner de la vie, de l'élan et de l'efficacité...

Correspondance Lyonnaise.

Nous donnerons, dans notre prochaine feuille, une Correspondance Lyonnaise de 15 jours plus récente que celle d'aujourd'hui.

M. L'ERRÉUR, Lyon, avril 2, 1850. Quand de sombres nuages ont voilé l'éclair du ciel, quand les sourds roulements du tonnerre ont déjà annoncé l'approche de la tempête...

En présence d'un événement si douloureux et si inattendu, Sa Sainteté a cru que sa charge apostolique lui imposait le devoir rigoureux d'ordonner au soussigné Cardinal pro-secrétaire d'Etat...

Le soussigné Cardinal pro-secrétaire d'Etat, exécutant les ordres de Sa Sainteté, prie Votre Seigneurie Illustrissime de vouloir bien faire parvenir la présente à la connaissance de Sa Majesté...

Le parti de l'Indépendance au moyen d'une confédération des provinces anglaises du nord de ce continent, n'est pas davantage l'ami du régime colonial ni du ministère actuel.

Le gouvernement impérial entend régler les dépenses de l'administration publique du Royaume d'après un système d'économie sévère...

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI, 7 MAI 1850.

BULLETIN.

Les partis hostiles au gouvernement de la Province.—La Ligue et le parti tory.—Economie administrative en Canada et dans le Royaume-Uni.—Nouveaux manifestes du parti de la confédération des Provinces Anglaises.—Le représentant du comté de Mégantic.

Le parti de l'Indépendance au moyen d'une confédération des provinces anglaises du nord de ce continent, n'est pas davantage l'ami du régime colonial ni du ministère actuel.

Le parti de l'Indépendance au moyen d'une confédération des provinces anglaises du nord de ce continent, n'est pas davantage l'ami du régime colonial ni du ministère actuel.

Dernièrement une bonne femme, ancienne connaissance, vint frapper chez moi à dix heures du soir. Elle m'apportait en toute hâte de prétendues prévisions d'un solitaire.

pris, que mes larmes tarissaient tout à coup, et que l'amour de l'or me pénétrait encore plus profondément après de telles crises...

encore... Cependant, je dois l'avouer, dans cette chaumière peuplée de pieux souvenirs, je goûte depuis quelques jours un genre de bonheur qui me manquait à la ville...

de me reprocher d'avoir abusé de votre bienveillance, mon hôte ! s'écria l'étranger en riant ce n'est pas bien !—Allons, répondit l'artiste, vous avez été trop délicat pour que votre cerveau se ressentisse de mon hospitalité.

l'hon. M. Morin, orateur de l'Assemblée législative, est parti hier pour Toronto. Vendredi dernier, à St. Thomas, district de Québec, est mort subitement M. Joseph Vallée...

Le baromètre du docteur Hugh. Le docteur Hugh, savant le plus doux et le plus aimable qu'il y eût, possédait un baromètre très curieux : il l'avait payé 200 guinées.

par lequel vous tiendrez la croix dans vos mains, et regardant en face toutes les adversités et Jésus crucifié, vous serez sans crainte; car, quand on tient la croix, on peut envisager toutes les adversités, toutes les souffrances, et marcher avec sécurité, avec plus que de la sécurité, avec bonheur. Avec la croix il n'est aucun siècle que le chrétien ne puisse traverser; et quand il voit d'un côté tous les travaux, toutes les douleurs, et de l'autre ce crucifié, l'émbrasement avec ardeur et pour lui le reste n'est plus rien."

L'impression que produisent sur mon esprit ces paroles dites avec une conviction si éloquent, se grava tellement dans ma mémoire que je me suis toujours rappelées. Depuis, j'ai revu deux personnes qui étaient aussi présentes et qui s'en appellent aussi. Ah! c'est que quand on entend sortir de telles paroles de la bouche d'un homme si renommé par tous les dons surnaturels et par une juste appréciation de l'avenir, on se demande étonné qu'allons-nous devenir, où allons-nous? Nous sommes chrétiens avant tout; nous nous souvenons que si le monde a été arraché à la barbarie et à la servitude, c'est par le fondateur du christianisme. Aujourd'hui que les barbares s'approprient à se partager les lambeaux de notre société et que la servitude semble n'attendre plus que le moment de jeter sur nous ses chaînes, les yeux des incrédules ne se retourneront-ils donc pas vers cette religion libératrice? Car, qu'on le sache bien, c'est à elle seule qu'il faut demander le salut. Et puis, jamais l'intelligence humaine n'a eu plus de peine à conserver son équilibre.

Il y a dans notre atmosphère politique des influences funestes qui donnent le vertige. Les plus fortes têtes y succombent. Beaucoup de foi, de prudence et de modestie peuvent continuer avec le secours de la religion à préserver de la contagion d'un délire universel.

Vous avez, sans doute, déjà appris que notre honorable M. de la Rochejaquelein a déposé une proposition qui, de prime abord, a paru inopportune et excentrique. Le premier moment d'étonnement passé, on a réfléchi, même profondément; on la prise au sérieux et on en fait le sujet de toutes les conversations. On commente le mot de M. Dupin à cet égard: c'est léger, mais c'est gros. Si M. de Larochejaquelein n'a voulu que lancer un ballon d'essai, j'en félicite, car il a parfaitement réussi. Il a été plus adroit, plus fin que l'Assemblée entière. Malgré la question préalable adoptée par la majorité, l'appel au peuple n'en est pas moins lancé et jeté en pâture à la polémique quotidienne. République ou Monarchie; quel vaste champ ouvert à la presse! Quelles discussions de tous genres! Et puis on n'a pas pu s'empêcher de faire une remarque bien significative, c'est que cette même majorité qui a voté pour la question préalable, ne s'est pas associée au cri de vive la république! proféré à gauche. Qui oserait répondre qu'une sympathie secrète n'existe pas chez les membres de la droite en faveur de la proposition de M. de Larochejaquelein? Selon moi, le vote voulait simplement dire: M. de Larochejaquelein, vous allez trop vite, vous êtes imprudent, cette fois; la poire n'est pas mûre et vous faites feu avant le commandement. Pour moi je trouve qu'un appel au peuple au moyen du suffrage universel est très logique, mais c'est encore trop tôt. Il faut avant tout ne rien précipiter.

Du train qu'on y va, nous ne tarderons pas à avoir une liberté complète de toutes les confidences des hommes qui ont plus ou moins trempé dans les événements de Février 1851. Chaque jour voit éclore un nouveau livre de ce genre, et si l'on ne finit pas par savoir la vérité sur l'origine de la république et sur ses auteurs, il faudra que l'on y mette de la mauvaise volonté. Nos fiers montagnards sont toujours les mêmes en tout et de partout. Depuis un temps immémorial nos assemblées délibérantes se sont toujours accordé quelques jours de vacances pendant la semaine sainte; la majorité actuelle n'a pas voulu seulement prendre simplement un peu de repos, mais aussi rendre un hommage public au culte national. La fine fleur de la montagne a bien compris la portée de ce vote, car elle s'est mise à crier, avec l'accent d'une ironie bestiale: Ils veulent se confesser? Ils veulent communier?

Eh bien! oui, messieurs les rouges, ils veulent se confesser, ils veulent communier ceux que vous considérez comme les ennemis jurés du peuple; ils veulent rendre publiquement hommage à Dieu qui jus qu'à ce jour vous a redonnés au néant par un simple petit souffle de sa volonté! Et si jamais il permit que vous vous empariez du pouvoir, ce sera pour nous châtier, et quand ce Dieu plein de clémence, mais juste veut punir son peuple il se sert souvent des objets les plus infimes et les plus vils!....

Ce qui manque aux citoyens démagogues, pendant ces suspensions de séances, ce sont les douceurs de la bivette et de l'estaminet, l'occasion de se mettre en scène devant le public par des interruptions violentes et préparées. Il suffit de voir les représentants non réélus de l'ex-constituante; il est impossible de rencontrer des individus paraissant plus désœuvrés, plus embarrassés et plus ennuyés de leur personnage. Voilà pourquoi ils travaillent si activement à une nouvelle révolution qui les remettra en selle, toujours sur le dos du pauvre peuple, qui comme toujours doit lui servir de marche pied.

Le centur des vingt et quelques voix données par les dernières élections aux fidèles de la montagne ont mis le comble à la joie de ces complaisants d'un nouveau genre. Les nouveaux venus, qui depuis longtemps attendaient leur admission, ont été l'objet des tendres affections de leur collègues, d'autant plus heureux qu'ils qu'ils ont empêché plus de rondelles pièces de 25 francs! Ils ont été fêtés, choyés, pressés, par leurs frères en sentiments égarés.... Ah! qu'il a été beau ce jour où ils ont pris possession de leurs places! Mais, ô fatalité des destinées humaines, tandis que les chants jo-

yeux de la réjouissance se faisaient entendre, tandis que le célèbre Buvignère si renommé à la constituante par ses formidables interruptions, la majorité annule, pour de bonnes raisons, l'élection des cinq membres du Dépt. de Saône-et-Loire. Chiens de réactionnaires, allez, vous nous payerez tout cela!

Entre la longue liste des lois répressives que le gouvernement pense faire adopter par l'Assemblée législative, il en est une qui préoccupe au plus haut degré l'opinion publique, je veux parler de la liberté de la presse. La réprobation est unanime dans toute la France et donne à réfléchir au ministère. Certes, il n'y a pas de main morte, 50,000 francs de cautionnement pour les journaux de Paris et Lyon, et 40,000 pour les villes depuis 50,000 habitants; et puis le timbre à 4 centimes par exemplaire aux frais de l'abonnement! Allons, Messieurs, du train avec lequel vous y allez vous ferez du chemin! mais attendez-vous bien votre but qui est de poursuivre le socialisme jusque dans ses derniers retranchements? Pour moi je ne le crois pas. Faites des lois répressives tant que vous pourrez, vous ne parviendrez pas à le vaincre. C'est une plaie redoutable que vous n'effacerez pas avec de si petits moyens; et en voulant réduire aux abois certains journaux incendiaires, vous rendrez impossible la publication de ceux qui animés de meilleures intentions n'ont pas les fonds suffisants pour satisfaire l'exigence de votre projet de loi. Vous vous fiez trop à vous-mêmes pour sauver la France, vous n'êtes pas encore assez sages ni assez humbles pour demander à Dieu sa protection et sa grâce divine. Jusqu'à ce jour vous avez fait fi de la religion, vous l'avez bannie de votre cœur, vous n'avez pas daigné implorer ses lumières, vous avez failli; si vous suivez le même chemin périlleux, vous périrez infailliblement, vous et vos successeurs comme vos devanciers. Un jour viendra où il faudra que, bon gré, mal gré, vous comptiez avec la religion, si vous voulez vivre et si toutefois vous en avez le temps.

Beaucoup d'entre-vous frappés de la marche effrayante des événements se sont confiés à la providence, d'autres n'ont fait qu'un pas et sont indécis; continuez donc si vous voulez vous sauver tous. La France a toujours été une nation pleine de foi et de religion; si vous êtes des athées, des impies, ou des sceptiques et indifférents, vous porterez malheur.

Pendant une interruption d'une demi-heure consacrée à la visite d'une ami, j'ai appris du nouveau; décidément le ministère a juré haine à mort aux journaux des départements. Non satisfait de vouloir les soumettre au timbre et à une forte élévation du cautionnement, il veut encore les priver de leurs correspondances parisiennes. On veut les rendre impossibles en les accablant par des mesures fiscales. Le ministère vient de signifier à tous les rédacteurs de correspondances qu'ils eussent à se soumettre au cautionnement, au timbre, à l'enregistrement et que saisis encore. C'est bien la première fois que les passions hostiles à la presse, aidées par le génie de la fiscalité et de la basochie, ont recourus à de pareilles inventions. Quelle nouvelle inintelligence de cet acte arbitraire! De pareilles mesures n'ont pas d'autre résultat que de fortifier encore le monopole et l'influence de Paris. Le gouvernement, soyez-en bien persuadé, est intéressé à tout cela, et pour arriver à son but il ne reculera devant aucune mesure. Et puis qui peut affirmer que L. N. Bonaparte ne voit pas de mauvais œil les correspondances qui donnent l'éveil aux départements sur la situation de Paris, sur les projets, sur etc.... Maintenant savez-vous qui se réjouit déjà le plus, qui bat le plus des mains à cause de ces mesures illégales prises par le ministère contre les correspondances? Ce sont les rouges! Comme toutes celles qui ont une véritable importance appartiennent au parti de l'ordre et seront seules atteintes par les mesures, les frères et amis de la sociale s'approprient à exploiter activement pour leur compte les communications de Paris avec les départements. Ils pourront multiplier des correspondances mensongères qui circuleront sans contrôle, les correspondances modérées n'ayant plus la même facilité et la même liberté pour faire connaître la vérité.... L'ordre et le gouvernement gagneront-ils beaucoup à de pareils résultats? Il a fallu l'avènement de la république pour faire songer à des mesures devant les quelles Louis XVIII, Charles X et même Louis-Philippe auraient reculé.

Tandis que le ministère croit que de mesquines et criantes mesures doivent suffire pour sauver la société, et que d'autre part il s'applique à lui enlever tous ses moyens de défense, les rouges et les socialistes voient, chaque jour, leurs espérances augmenter et se préparent à leur avènement. Pendant qu'ils préparent par fois dans leurs journaux le calme et la paix, ils s'organisent dans l'ombre pour un coup de main; et procèdent à des armements et se valent de leur prochain et infaillible triomphe. L'autorité militaire prend ses précautions. A Paris, le général Changarnier a réuni tous les officiers du 72me régiment de ligne, les a félicités de l'excellente réputation et de la discipline de ce beau régiment, puis il a ajouté: vous saurez prouver aux ennemis de la société qu'ils calomniaient l'armée en la présentant comme favorable à leurs opinions et à leurs projets.

Vous n'ignorez pas que des ordres très pressants ont été donnés par le ministre de la guerre à tous les Génémaux de divisions et de subdivisions pour accorder desormais à chaque soldat la facilité de se rendre à la messe. Depuis 1830, les soldats avaient été mis dans l'impossibilité de remplir leurs devoirs religieux; aussi ça été une satisfaction générale en apprenant ces mesures. Le soldat Français aime les pompes de l'église, le pauvre paysan breton, provençal, le fils de l'Auvergne ou du Languedoc, appelé sous les drapeaux a reçu de sa mère les principes qui ne s'effacent pas; pourquoi donc que tous les dimanches

nos troupes n'iraient pas rendre hommage au Dieu des armées. Pourquoi ne donnerait-on pas l'exemple de la fidélité à Dieu et de l'amour de son culte saint? Il est beau de voir la force s'agenouiller devant la puissance morale; il y a plus d'une ressemblance entre la vie des camps et la discipline religieuse; les soldats sont des moines armés avec les mêmes privations, la même obéissance, le même dévouement aux supérieurs.

Enfin, pour terminer, et pour vous prouver que la foi est loin d'être morte en France, et surtout à Lyon, cette seconde ville des martyrs, je vous assure que jamais jour de Pâques n'a plus complètement que cette année réalisé son vieux titre de *beni*. Tout s'était uni de concert pour faire de cette fête une solennité sans pareille. Un temps magnifique, un soleil radieux sur un ciel si azuré, favorisait l'accès des temples saints et disposait les âmes aux impressions d'une joie toute religieuse. Aussi nos 18 grandes églises ont été du matin au soir littéralement pleines. La vaste basilique St. Jean a renfermé plus de 8,000 personnes à la grand'messe et à vêpres! Ah! c'est qu'à aucune époque, peut-être, notre pieux clergé n'a fait une plus grande moisson dans les champs du père céleste, et le concours des fidèles à la table sainte a dépassé de beaucoup ce qu'on avait vu depuis bien des années. On compte que plus de trente mille hommes se sont approchés de la table sainte.... Les larmes me sont venues aux yeux et j'ai remercié Dieu au fond de mon cœur d'avoir jeté quelques lumières dans les consciences encore si empreintes de religion. C'était quelque chose d'impossible à décrire que l'air retentissant de toutes les cloches sonnant à grandes volées et dominées par le gros bourdon de notre primatiale de St. Jean (véritable monstre d'airain.) Et puis, dans les églises ces cérémonies si majestueuses, si sublimes, ce chant si imposant: car vous n'ignorez pas que le rit eucharistique de la sainte église de Lyon est sans doute le plus majestueux du monde catholique. A St. Jean, son Eminence le Cardinal-Archevêque a officié pontificalement et a donné la bénédiction papale. Je voudrais de grand cœur que par un pouvoir quelconque vous vous trouviez transporté dans cette belle église un des jours sortant de Pâques, Pentecôte ou Noël, et vous jugeriez de nos sublimes cérémonies.... En assistant aux saints offices j'ai pensé que notre saint Père le Pape a encore privé Rome de sa présence en ce saint jour, mais il paraît qu'il va partir définitivement pour Rome; les ordres sont donnés en conséquence et l'on fait de grands apprêts pour la réception. Le roi de Naples, Ferdinand II l'escortera jusqu'à la frontière romaine. Dieu veuille que ce retour si attendu se réalise enfin et que sur le point de partir quelque complication n'éclate pas. Le Cardinal Dupont, Archevêque de Bourges (France), se conduit à merveille, soit à Rome, soit à Portici; vraiment le gouvernement a fait un bon choix. Le général Baraguay-d'Illiers donne l'exemple de la piété et de la dévotion aux troupes. Une fois le Pape de retour à Rome, une brigade française seulement y restera; cela suffira pour maintenir la tranquillité à moins de quelque ignoble trahison.

La ridicule affaire Grecque touche à sa fin! Elle n'en sera pas moins une honte pour la France qui a si peu soutenu son honneur.... Lord Palmerston, n'a fait tout ce tapage que pour se venger du roi Othon contre lequel il avait une vieille rancune; il avait juré de le détrôner avec la même fatuité, qui, dans d'autres temps lui avait fait dire: "qu'il se fait passer le gouvernement français par le trou d'une aiguille..."

Rien de nouveau sur l'Autriche, si ce n'est que nos élections du 10 Mars lui ont un peu fait peur. Il ne reste plus rien, pas même un régiment de la nationalité Hongroise. Pauvre pays!

Le grand papa Nicolas fait de nous dire qu'il viendra nous froter quand les neiges du Caucase seront fondées. Qu'il prenne garde, s'il est assez présomptueux pour cela, je ne suis être froissé à son tour. Car devant un pareil ennemi, tous les Français sans exception courraient aux armes et se battraient comme des héros. Toutes les opinions s'effaceraient en faveur de l'amour de la patrie; nous agirions en grand parce que le péril serait immense et, nous ne descendrions pas aux subtilités du Bas-Empire parce que les Cosaques et compagnie seraient à nos portes.... Et chez vous, monsieur, comment vont les affaires? Tâchez au moins d'être plus sages que nous; que l'expérience de nos révolutions vous profite....

Retour du Pape à Rome. Nous trouvons les détails suivants dans l'Ami de la Religion: nous les publions avec mention du jour de publication des numéros de ce journal d'où nous les tirons: Le gouvernement a reçu de M. le contre-amiral Tréhouart la dépêche télégraphique suivante: "Civita-Vecchia, le 5 avril. "Je crois à l'instant de M. de Rayneval et du commandant du *Vauban* la nouvelle que le Pape est parti de Portici hier à une heure du soir, pour se rendre à Caserte, et de là à Rome, en voyageant à petites journées."

Rome.—On attend le Saint-Père pour le 15. Sa Sainteté sera reçu sous un pavillon, à l'entrée de Saint-Jean-de-La-tran, par les cardinaux de la commission du gouvernement, le cardinal-vicaire, l'archevêque et le clergé de Saint-Jean; le corps diplomatique sera sous le porche de la basilique. Après la cérémonie religieuse, le Saint Père montera en voiture, et suivi de son cortège et de la troupe, il se rendra à Saint-Pierre, où Patindra le Sacré-Colège. On chautera le

Te Deum, et le cortège accompagnera le Saint-Père à ses appartements. L'intérêt qui s'attache au retour du Saint-Père dans ses états, nous engage à recueillir avec soin tous les bruits qui se rapportent à cet événement si grave, et qui sera resté si longtemps l'objet d'une pénible incertitude. C'est toutefois sous toutes réserves que nous publions la correspondance suivante dont nous laissons la responsabilité à son retour: "J'apprends à l'instant, avec certitude, que le Pape rentrera dans ses états au premier jour; mais il n'ira pas à Rome. En partant de Terracine, où il restera un ou deux jours, il passera par les Marches, visitera Lorette et se transportera de là à Bologne. "Il paraît que cette résolution du Pape d'entrer dans ses états par les Marches, et de rester à Bologne, a été motivée par la suite du château Saint-Ange de Mgr. Gazzola qui a été condamné à une réclusion perpétuelle pour injures dites contre Pie IX dans le *Positivo*, journal dont il était le rédacteur en chef sous la République; suite qu'on croit avoir été favorisée par les Français comme le fut celle du père Achilli qui vit aujourd'hui retiré à Malte sous la protection anglaise."

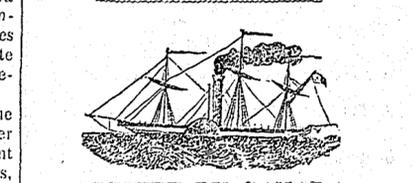
VOYAGE DE SA SAINTETE.—Le Saint-Père, avant de rentrer dans ses états, à l'intention de s'arrêter à Gaëte, lieu de tristes et à la fois consolants souvenirs. Pie IX veut déposer lui-même, aux pieds de la Madone, un calice qu'il a fait faire exprès pour laisser un témoignage de sa reconnaissance à la reine du clergé, dans cette ville où le vicaire de Jésus Christ, exilé de Rome, a trouvé un accueil si filial.

Sa Sainteté passera par Alatri, ville assez peu importante, mais qui a acquis des droits à la bienveillance de son Souverain par le refus qu'elle a fait d'arborer les couleurs révolutionnaires. —On lit dans le *Courrier des Etats-Unis*: En dépit de quelques bruits contradictoires qui avaient couru au dernier moment, le Pape a enfin quitté Portici pour rentrer dans sa capitale. Avis officiel en a été reçu par estafette à Paris dans les termes suivants: "Portici, 4 avril 1850. "Aujourd'hui, à midi, Sa Sainteté a quitté Portici pour rentrer dans ses états; les voitures de voyage sont parties ce matin pour Capoue. "Un convoi spécial du chemin de fer conduit Sa Sainteté, avec sa suite, à Caserte, où l'auguste voyageur passera la nuit. "Outre le cardinal Antonelli, les prélats et officiers de l'acour pontificale, le Saint-Père est accompagné du cardinal Dupont et de M. Micaud. "Demain S. S. continuera son voyage, accompagné par le roi de Naples jusqu'aux frontières de ses états. "S. S. séjournera à Sessa, à Ter racine, à Frosinone et à Velletri. "On assure que le cardinal Antonelli est nommé préfet des sacrés palais; on ne connaît pas encore le nom de son successeur, comme ministre d'Etat."

Notre Correspondant Lyonnais a voulu nous envoyer l'extrait suivant d'une lettre particulière: Rome, le 9 avril 1850. Plus de doute! Pie IX doit aujourd'hui même quitter le château royal de Portici pour venir à Rome. Un de nos navires à vapeur français, le *Vauban*, amarré depuis quelques jours au quai même de Portici, doit recevoir à son bord une grande partie de la suite pontificale pour la transporter à Terracine. Le roi de Naples accompagnera le chef du catholicisme jusqu'à la frontière des ses états; là se terminera le rôle d'hospitalité qu'il a si royalement et si chrétiennement exercé pendant 16 mois. Il a fait présent au St. Père de plusieurs magnifiques voitures fabriquées à son intention. Pie IX, dont l'âme généreuse et reconnaissante conserve le souvenir de toutes choses, a résolu de passer à Gaëte pour offrir au sanctuaire de son église, un superbe ostensor. C'est le 12 au 13 avril qu'il fera son entrée dans sa capitale; le programme de sa réception officielle n'est point encore annoncé; le prochain lettre vous en portera les détails. Le départ du 1er régiment de chasseurs à cheval est retardé de quelques jours; le brave régiment assistera aux fêtes qui doivent célébrer le retour du Souverain Pontife. Il s'est trouvé à la peine, il est juste qu'il figure à l'honneur.

Rome, la Rome honnête, bien entendu, est dans la jubilation. Les Transtévérins surtout, ces hommes énergiques, si dévoués à la religion et à la papauté, sont transportés de joie! L'un d'eux me disait hier dans son langage imagé: Les heures sont des jours quand elles sont mesurées par le cœur. Un des membres les plus importants du clergé romain vient de m'apporter une bonne nouvelle. Les person-nages opposés au retour du St. Père ont échoué dans une dernière tentative. C'est en vain qu'ils ont cherché à faire revenir Pie IX sur les ordres de son départ, en l'effrayant par des nouvelles de France et du Piémont; Pie IX est resté inébranlable dans sa première résolution. La nouvelle de la prochaine arrivée du Pape attire un grand nombre d'étrangers à Rome. Ce matin même une cargaison de Française venant de Civita-Vecchia est descendue à l'hôtel de la Minerve. Elle y avait été précédée quelques jours auparavant par notre compatriote M. Sauzet; l'ancien président de la chambre des députés. Duvergier de Hauranne, l'auteur des *festivités politiques*, se trouve également à Rome. Fort inquiet du présent fort peu assuré sur l'avenir, et affligé d'une magnifique fortune, il déplore amèrement le passé.—Combien d'hommes, hélas! se trouvant dans sa position, peuvent se frapper la

poitrine et doivent dire: *Mea culpa, mea maxima culpa!* Ils ont le repentir, c'est quelque chose; le ferme propos, c'est mieux encore; Dieu veuille leur épargner la pénitence. ALPHONSE BALLEYDIER.



ARRIVEE DU CANADA. Le Canada a suivi de bien près le Cambria au port d'Halifax, bien qu'il fut parti 3 jours plus tard, c'est-à-dire le 20 avril. L'événement le plus important dont il apporte la nouvelle, est la rentrée du Pape dans sa capitale. Le Saint Père a été reçu avec enthousiasme, bien que l'on eût évité toute pompe officielle. C'est le 12 avril à 4 heures P. M. que ce événement a eu lieu.

MARCHÉ BONSECOURS.

Table with columns for date (Vendredi, 26 avril 1850), title (PRIX DES DENREES), and various food items with their prices in francs and centimes.

NAISSANCE.

A la Côte St. Antoine, près de cette ville, hier, la Dame de C. J. Coursoi, Euey, a mis au monde une fille. Le 5, du courant, la Dame de Charles E. Belle, Ecr., N. P., a mis au monde une fille. A St. Henri de Mascouche, le 26 avril dernier, la Dame d'Auguste Delisle, Ecr., a mis au monde une fille.

MARIAGES.

A la Longue-Pointe, par Messire Dropeau, curé du lieu, M. Archambeault, à Delle Victoire Bernard, tous deux du lieu. A Berthier, le 29, par Messire Gagnon, curé du lieu, M. Charles Giroux, à Delle, Geneviève Boucher, tous deux de Berthier. Mardi matin, à la cathédrale de Québec, par M. Louis Cazeau, M. Honoré Cazeau, à Delle Eléonore Lacroix, tous deux de Québec.

DECES.

En cette ville, Dimanche dernier, à l'âge de 38 ans, M. Pierre Chartrand, Entrepreneur. M. Chartrand est mort par suite de l'accident que nous avons mentionné, mardi dernier.—Notre ville perd en lui un de ses ouvriers les plus habiles et les plus honnêtes. En reconnaissance des services qu'il a rendus pour les constructions religieuses, ses restes mortels seront déposés dans les caves de la Cathédrale, où ils seront transportés demain à 8 heures du matin. Le convoi partira de la demeure du défunt, rue du Champ-de-Mars. Ses amis et autres citoyens sont priés d'y assister. En cette ville, dans la nuit du 1er au 2 de mai, à l'âge avancé de 80 ans, Dame venue Dumoulin, à la suite d'une maladie de dix-huit heures seulement, Elle laisse deux demoiselles inconsolables dont elle n'avait jamais été séparée. —Le 3, Dame Marie-Elmire Mallet, épouse de M. Lucien Sauvé, âgée de 32 ans et 6 mois. Aux Trois-Rivières, 1er du courant, après une maladie de deux jours seulement, à l'âge de 75 ans, et après 53 ans de mariage, Dame Marie Langlois, épouse de M. Jean-Bte. Lamontagne. A Maskinongé, le 21 ult., en la demeure de son frère, Olivier Masson, Ecr., M. David Masson, âgé de 33 ans, après une maladie de 3 mois. A Berthier, le 20 ult., à l'âge de 66 ans, Dame Julie Leclair, épouse de M. Pierre Durand.

AVIS AUX ENTREPRENEURS

LES Syndics de l'Eglise, etc., de St. Urbain, reçoivent des propositions pour les constructions d'une Eglise, Sacristie et Presbytère à être érigés dans la susdite Paroisse. Les Plans et Devis seront déposés chez M. Douthe, un des Syndics résidant au rang double à dater du QUINZE MAI présent. Les propositions seront reçues par lettres échantées le ou avant le 30 juin prochain. L'entrepreneur devra être une personne solvable ou fournir des cautions à la satisfaction des Syndics. Les lettres adressées aux Syndics des Bâtisses de St. Urbain via St. Martin. Par ordre, JOS. BUREAU. St. Urbain, 7 mai 1850.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure. Prix 75. Ctl. la douzaine. A vendre chez Montréal, E. R. FABRE et Cie. 2 Avril 1850. Rue St. Vincent N. 8.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.
SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE
SUR LA VIE
DE
LONDRES.

BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUVE ET L'ORPHELIN.
CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING.
BUREAUX 26 CORNHILL, LONDRES.
17 GRANDE RUE ST. JACQUES,
MONTREAL.

BUREAU LOCAL
BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT.
A. LAROCQUE, ECR. | E. R. FABRE, ECR.
H. L. ROUTH, ECR. | W. LUNN, ECR.

MEDECINS CONSULTANS.
F. T. BADGLEY, ECR., M. D.
H. PELTIER, ECR., M. D.

F. R. STARR, ECR., AGENT GEN. POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

LES avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la surêté des assurés et de la société le peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés :
1° L'assuré a droit d'emprunter du Bureau les deux tiers des primes par lui payées et par cela n'a pas à craindre d'être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes annuelles.
2° Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les Billets promissaires des assurés eux-mêmes. — Ces Billets peuvent ne pas être payés, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.
3° On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

4° Les Bonus sont répartis annuellement entre les assurés, soit en réduction de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée — et cela au choix que l'assuré fera connaître annuellement à l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus par les dites quatre années lui sera payé — et de là tous les ans.
5° On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le paiement s'en fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.

6° Un bureau général pour l'Amérique Britannique du nord ayant été établi EN CETTE VILLE les assurances seront acceptées par l'AGENT GENERAL et les polices émanées de suite.
Le bureau s'assurera régulièrement au local indiqué ci-dessus, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au bureau tous les jours.
On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit bureau sans référence ailleurs.
On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formules en blanc et toutes informations quelconques au bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc.

Montréal, le 12 mars 1850.

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY.
SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE,
Sur la Vie.
CAPITAL, £500,000 STERLING.
GOUVERNEUR :
LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET
KINCARDINE GOUVERNEUR DES CANADAS, ETC.
BUREAUX PRINCIPAUX.
EDINBURGH... 1, RUE ST. GEORGE.
MONTREAL... 49, GRANDE RUE ST. JACQUES.
CANAD.
BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, N° 49, MONTREAL.
DIRECTEURS.
L'HONORABLE PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal.
D. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque de l'Amérique du Nord.
ALEXANDER SIMPSON, ECR., Cassier de la Banque de Montréal.
CHRISTOPHER DUNKIN, ECR., Avocat.
L'HONORABLE J. MCCORD.
L'HONORABLE A. N. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative.
H. LEMOINE, ECR., Cassier de la Banque du Peuple.
GEORGE W. CAMPBELL, M. D.,
Agent Médical.
JOHN ROSE, Q. C.,
Agent Légal.
ALEXANDER DAVIDSON PARKER,
Directeur.

LES grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'idée que s'en était formée par avance ses fondateurs. Le nombre de ceux qui, au Canada, se sont enrôlés dans cette Association, montre combien on avait besoin d'une pareille institution, sur un grand plan et une base libérale.

LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE
Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions.
Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la surêté.

LES PROGRES DE LA COMPAGNIE
Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les deux dernières années seulement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £300,000 Sterling.

PARTAGE DES PROFITS.
Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans la division des profits pour l'année 1851. Les personnes qui prendront leur assurance avant le 25 mai 1850 auront part à cette division, au montant d'un bonus de cinq ans.

Les pouvoirs du bureau à Montréal, étant abolus pour la transaction des affaires, donnent aux colonies toutes les facilités d'une compagnie locale, combinées avec les avantages d'un Capital considérable.

On obtiendra toutes les informations nécessaires de la Compagnie en s'adressant au Directeur ou à tout autre agent.

A. DAVIDSON PARKER,
Directeur pour le Canada.

AVIS.
UN INSTITUTEUR bien qualifié pour tenir une Ecole Supérieure, en Français, demande une situation qu'il pourrait remplir immédiatement à des conditions très faciles. S'adresser, au Bureau des *Mélanges Religieux* ou à l'Évêché de Montréal.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
SUR LA
VIE DU CANADA.
(Canada Life Assurance Company.)
INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.
CAPITAL — £50,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.
HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT.
JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT.
Et Dix-huit Directeurs.
THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire.
Bureau, Local, Montréal.
L'HON. JOSEPH BORRET, Président.
JOHN G. MACKENZIE, ECR., Vice-Président.
Directeurs.
WILLIAM WORKMAN, ECR.
WILLIAM LYMAN, ECR.
G. E. CARTIER, ECR., M. P. P.
HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général.
Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D.
Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.

QUEBEC.—Agent.—H. W. WELCH, ECR.
Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS BAS-CANADA.
Sorel.—R. Harrower, ECR. *Mt. Airault*—Thos. Tait, ECR.
St. Andrews.—Frank Farish, ECR. *St. Hyacinthe*—Bouchet de la Rivière, ECR.
St. Johns.—Charles Pierce, ECR. *Trois-Rivières*—John Robertson, ECR.
Huntingdon.—R. B. So-
merville, ECR. *Hawkesbury*—Georges Hamilton, ECR.
Stanstead.—F. Judd, ECR. *Dunham*—Wm. Baker, ECR.
Sherbrooke.—Wm. Ritchie, ECR.

LES avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la surêté des assurés et de la société le peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés :
1° L'assuré a droit d'emprunter du Bureau les deux tiers des primes par lui payées et par cela n'a pas à craindre d'être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes annuelles.
2° Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les Billets promissaires des assurés eux-mêmes. — Ces Billets peuvent ne pas être payés, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.
3° On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

4° Les Bonus sont répartis annuellement entre les assurés, soit en réduction de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée — et cela au choix que l'assuré fera connaître annuellement à l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus par les dites quatre années lui sera payé — et de là tous les ans.
5° On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le paiement s'en fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.

6° Un bureau général pour l'Amérique Britannique du nord ayant été établi EN CETTE VILLE les assurances seront acceptées par l'AGENT GENERAL et les polices émanées de suite.
Le bureau s'assurera régulièrement au local indiqué ci-dessus, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au bureau tous les jours.
On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit bureau sans référence ailleurs.
On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formules en blanc et toutes informations quelconques au bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc.

Montréal, le 12 mars 1850.

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY.
SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE,
Sur la Vie.
CAPITAL, £500,000 STERLING.
GOUVERNEUR :
LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET
KINCARDINE GOUVERNEUR DES CANADAS, ETC.
BUREAUX PRINCIPAUX.
EDINBURGH... 1, RUE ST. GEORGE.
MONTREAL... 49, GRANDE RUE ST. JACQUES.
CANAD.
BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, N° 49, MONTREAL.
DIRECTEURS.
L'HONORABLE PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal.
D. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque de l'Amérique du Nord.
ALEXANDER SIMPSON, ECR., Cassier de la Banque de Montréal.
CHRISTOPHER DUNKIN, ECR., Avocat.
L'HONORABLE J. MCCORD.
L'HONORABLE A. N. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative.
H. LEMOINE, ECR., Cassier de la Banque du Peuple.
GEORGE W. CAMPBELL, M. D.,
Agent Médical.
JOHN ROSE, Q. C.,
Agent Légal.
ALEXANDER DAVIDSON PARKER,
Directeur.

LES grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'idée que s'en était formée par avance ses fondateurs. Le nombre de ceux qui, au Canada, se sont enrôlés dans cette Association, montre combien on avait besoin d'une pareille institution, sur un grand plan et une base libérale.

LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE
Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions.
Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la surêté.

LES PROGRES DE LA COMPAGNIE
Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les deux dernières années seulement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £300,000 Sterling.

PARTAGE DES PROFITS.
Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans la division des profits pour l'année 1851. Les personnes qui prendront leur assurance avant le 25 mai 1850 auront part à cette division, au montant d'un bonus de cinq ans.

Les pouvoirs du bureau à Montréal, étant abolus pour la transaction des affaires, donnent aux colonies toutes les facilités d'une compagnie locale, combinées avec les avantages d'un Capital considérable.

On obtiendra toutes les informations nécessaires de la Compagnie en s'adressant au Directeur ou à tout autre agent.

A. DAVIDSON PARKER,
Directeur pour le Canada.

AVIS.
UN INSTITUTEUR bien qualifié pour tenir une Ecole Supérieure, en Français, demande une situation qu'il pourrait remplir immédiatement à des conditions très faciles. S'adresser, au Bureau des *Mélanges Religieux* ou à l'Évêché de Montréal.

CURRICULUM LATINUM
AD USUM JUVENUTIS.
LES Soussigné vient de publier, sous ce titre, deux volumes élegantement reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants :
Extraits de Cornelius Nepos.
Les 3e et 4e livres de Quinte-Curce.
Quatre livres des Commentaires de César.
Cicéron sur la *Vieillesse*.
Cicéron sur l'*Amitié*.
Vie d'Agricole, par Tacite.
Prix 6s 3d.

Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d.
Le volume de Poésie contient :
Les 3 premiers livres de l'*Enéide*.
Les *Georgiques* de Virgile.
Les *Odes* d'*Horace*.
Les *Fastes* d'*Ovide*.
Prix 5. 6d.
Les traités séparés se vendent 1s. 6d. ou 1s. 9d.
ARNDT et RAMSAY.

AVIS
AUX ENTREPRENEURS D'EGLISES
Messieurs les Syndics de la nouvelle Eglise de Saint-Césaire, comté de Saint-Hyacinthe, recevront des soumissions pour achever les tours et les clochers de la dite Eglise de ce jour au commencement d'avril prochain. Les soumissionnaires qui désirent entreprendre ces ouvrages pourront examiner le modèle en bois et le plan sur papier, faits par M. Moirin, Architecte, résidant à Montréal, et qui sont chez ce Monsieur.

Celui qui suggérera la manière la plus solide, la plus conforme aux règles de l'art, de parachever les tours et les clochers de la dite Eglise, et qui donnera les meilleures garanties, avec des termes de paiement qui pourront s'accorder avec les moyens à la disposition des dits Syndics, aura l'entreprise. Toutes les propositions, suggestions, et plans devront être adressés francs de port au soussigné, St. Césaire, 3 Mars 1850.

L. TURCOT, P.TRE.

BUSTE DE
MGR. DE MONTREAL,
LE Soussigné, acquéreur du Buste de Mgr. de Montréal, sculpté par M. Chs. Ballet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les livrer.
Ce Buste est de grandeur naturelle et a fait l'admiration des Connaisseurs par sa ressemblance parfaite.
Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6 pouces pour Eglises, Chapelles, maisons; Bustes en petit de Monseigneur et de M. Chiniquy, etc., etc.
P. E. PICAULT.
Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours.
Le Soussigné a aussi de beaux ENFANS Jesus en cire, de différentes grandeurs pour Eglises et Chapelles, etc.
Montréal, 23 Octobre 1849.

NOTICE SUR L'EXHUMATION
ET LE
78ME ANNIVERSAIRE
DE LA
REV. MÈRE YVONNE,
(DÉCÉDÉE LE 23 DEC. 1771) FONDATRICE ET
PREMIÈRE SUPÉRIEURE DES SŒURS DE
LA CHARITÉ, DITES SŒURS GRIS,
DE L'HOPITAL GÉNÉRAL DE MONTREAL.

A vendre à ce Bureau
Montréal, 28 Décembre, 1849.

MANUEL
DES
Sociétés de Temperance
DEDIE
A LA JEUNESSE DU CANADA,
PAR LE REV. C. CHINQUY, P.TRE.

LE soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Temperance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture.
J.-BTE. ROLLAND.
Montreal, 28 décembre, 1849.

College de Bytown.
LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques, l'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies au hoc; le reste du temps se passe au collège.
Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de £4 par année payable d'avance au moins par quartier.
Bytown, 3 septembre 1849.

ATTENTION !!
On imprime à ce Bureau :
Adresses,
Etiquettes,
Billets d'Invitation,
Lettres funéraires
Et JOBS de toutes façons ;
S'adresser à
JOSEPH RIVET.
Imprimeur des *Mélanges Religieux*, rue St. Denis près de l'Évêché.
Montréal, 21 septembre 1849.

TABLEAU DES COURS DE JUSTICE,
D'APRÈS LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICT. CHAP. 37, 38, 39

COUR DU BANC DE LA REINE.	JANV.	FÉVR.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUIL.	AOUT.	SEPT.	OCTO.	NOV.	DEC.
Comme Cour d'Appel... Québec.....	7-18						1-12					
Comme Cour Criminelle... Montréal.....	20-		1-12								1-12	
Comme Cour Criminelle... Québec.....				14-			14-					
Comme Cour Criminelle... Trois-Riv... Montréal.....		2-						11-				
Comme Cour Criminelle... Trois-Riv... Sherbrooke.....		12-						1-				
COUR SUPÉRIEURE. (a) Québec et Montréal.....			12-25		1-20				1-20			1-20
COUR SUPÉRIEURE. (a) Trois-Rivières.....						1-14					1-14	
COUR SUPÉRIEURE. (a) Sherbrooke.....							16-27					
COUR DE CIRCUIT. (b) Québec.....					19-28					19-28		
COUR DE CIRCUIT. (b) Rimouski.....	19-28											
COUR DE CIRCUIT. (b) Kamouraska.....		1-10				1-10					1-10	
COUR DE CIRCUIT. (b) St. Thomas.....		13-22				13-22					13-22	
COUR DE CIRCUIT. (b) Lével.....		16-25				16-25					16-25	
COUR DE CIRCUIT. (b) Beauce.....			1-10				1-10					1-10
COUR DE CIRCUIT. (b) Lotbinière.....			13-22				13-22					13-22
COUR DE CIRCUIT. (b) Portneuf.....	7-16					7-16						
COUR DE CIRCUIT. (b) Saguenay.....			1-10				1-10					1-10
COUR DE CIRCUIT. (b) Chicoutimi Montréal.....	21-30								21-30			
COUR DE CIRCUIT. (b) Berthier.....			1-10				1-10					1-10
COUR DE CIRCUIT. (b) L'Assomption, Terrebonne.....			12-21				12-21					12-21
COUR DE CIRCUIT. (b) Deux-Montag.....	7-16				7-16				7-16			
COUR DE CIRCUIT. (b) Ottawa.....	20-29					20-29						20-29
COUR DE CIRCUIT. (b) Vaudreuil.....			1-10				1-10					1-10
COUR DE CIRCUIT. (b) Beauharnois.....			10-19				10-19					10-19
COUR DE CIRCUIT. (b) St. Jean.....			12-21				12-21					12-21
COUR DE CIRCUIT. (b) Missisquoi.....			21-30				21-30					21-30
COUR DE CIRCUIT. (b) St. Hyacinthe.....			10-19				10-19					10-19
COUR DE CIRCUIT. (b) Richelieu.....			21-30				21-30					21-30
COUR DE CIRCUIT. (b) Trois-Rivières.....												
COUR DE CIRCUIT. (b) Sherbrooke.....												
COUR DE CIRCUIT. (b) Richmond.....			10-19				10-19					10-19
COUR DE CIRCUIT. (b) Eaton.....												
COUR DE CIRCUIT. (b) Stanstead.....					1-10							1-10
COUR DE CIRCUIT. (b) Stanstead.....					15-24							15-24

La Cour du Banc de la Reine.—Un Juge-en-chef et trois Juges puisnés.—La Cour Supérieure.—Un Juge-en-chef et neuf Juges puisnés.—La Cour de Circuit.—Neuf Juges.

(a) La Cour Supérieure prend connaissance de toutes poursuites au-dessus de £50, cours actuel, et a des sé. ances hebdomadaires pour certains objets, causes expartes, motions, etc.

(b) La Cour de Circuit prend connaissance de toutes poursuites jusqu'à £50, cours actuel.
La Cour de Circuit, pour les Circonscriptions de Québec et Montréal, respectivement, les derniers six jours juridiques de chaque mois de l'année, le mois d'août excepté.
La Cour de Circuit, pour le Circuit des Trois-Rivières, devra siéger aux Trois-Rivières, les derniers six jours juridiques des mois de mai, juin, septembre, novembre et décembre, chaque année.
La Cour de Circuit, de Sherbrooke, devra siéger à Sherbrooke, les derniers six jours juridiques des mois de février, mars, juin, septembre et octobre, et les premiers six jours juridiques du mois de décembre, chaque année.
La Cour de Circuit, pour le Chicoutimi, devra siéger à Chicoutimi, les six derniers jours juridiques des mois de janvier, février, mai, juin, septembre et novembre, chaque année.

ETABLISSEMENT DE RELIEURE.
Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

LE Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIEURE à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc.
Z. CHAPELEAU.
Montréal, 2 mai 1849.

ATTENTION!!!
A VENDRE,
A L'ÉVÊCHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE,
Une Vierge pour se préparer à la Fête de la naissance de N. J. C.
Par le R. P. MUZZARELLI, de la C. de J., traduite de l'Italien, d'après la dernière Edition de Rome.
PRIX : Un Esc. la Douzaine.
Montréal, 14 décembre 1849.

AUX FABRIQUES.
A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les conditions seront très-faciles.—S'adresser à
J. B. THOMAS.
Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.
Montréal, 2 mai 1849.

L. P. Boivin.
Coin des rues
NOTRE-DAME ET ST. VINCENT.

VERTIT de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc.
Montréal, 26 mai.

LIVRES NOUVEAUX.
LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants :
Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8
Do do do in-12
Do do do in-18
Do des Ecoles chrétiennes in-12
Gymnase moral, in-12
Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36
Do des petits enfants in-32
Do des enfants pécus, in-32
Do de l'enfance chrétienne, in-18
Do Morale et Littéraire, in-12
Do Instructive et amusante, in-18
Do Catholique de Lille, in-18
Etc., etc., etc.

Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits.
LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS.
E. R. FABRE et Cie.
Rue St. Vincent, No. 3. }
21 mai 1849. }

LE MOIS DE MAI.
LE Soussigné vient d'imprimer une superbe édition du MOIS DE MAI. Cette édition est augmentée du CHERMIN DE LA CROIX, d'un ACTE DE CONSÉCRATION et de plusieurs SALUTATIONS A LA S. Vierge; elle est préférable sous tous les rapports à toutes celles publiées jusqu'ici en Canada, et ne se vend que le même prix.
J.-BTE. ROLLAND.
N° 24, rue St. Vincent.
Montréal, 19 avril 1850.

LES Marguilliers de la Paroisse de St. Hormas recevront des soumissions pour les réparations de l'Eglise Paroissiale, jusqu'au 17 JUIN prochain.
Pour Plans et Devis, s'adresser au Presbytère.
P. POULIN, P.TRE.
Montréal, le 3 mai 1850.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.
LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.
Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES frais de poste à part.
LES MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.
Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux *Mélanges* doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.
Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, aux Ed